

# **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2020**



**Comité syndical  
du 17 décembre 2019**

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Données générales .....</b>	<b>4</b>
Le SICSEF .....	4
Le service .....	4
Le territoire.....	5
<b>Données budgétaires des exercices antérieurs.....</b>	<b>6</b>
Les ressources financières.....	6
L'analyse des dépenses .....	6
Résultat annuel.....	7
<b>Les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 .....</b>	<b>8</b>
Dépenses de fonctionnement .....	8
Dépenses d'investissement.....	10
Recettes.....	11
Ecritures d'ordre.....	11
Dettes.....	12
<b>Synthèse des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 .....</b>	<b>13</b>

## INTRODUCTION

---

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, la présentation d'un rapport au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, rapport donnant lieu à un débat en séance dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par délibération du comité syndical.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2015)
Sannois	27 589
Ermont	29 142
Franconville	35 177
<b>Total</b>	<b>91 908</b>

Ainsi, le SICSEF, soumis à cette obligation, présente dans ce rapport les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Le SICSEF, créé pour assurer la gestion du réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation, telle que la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant les ressources renouvelables ;
- Le besoin des ménages de réduire la facture énergétique, par la diminution des consommations ou l'amélioration de la compétitivité des conditions économiques du service ;
- La mise en service de la chaufferie des Montfrais en janvier 2014, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie. L'utilisation d'énergie renouvelable favorisant le développement du réseau de chaleur, un accompagnement du SICSEF auprès du délégataire est nécessaire à l'atteinte des objectifs ;
- La loi NOTRe, qui trace la restructuration des collectivités territoriales et leur fonctionnement et qui impactera fortement le SICSEF.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2020 tient compte de l'ensemble de ces facteurs.

## DONNEES GENERALES

---

### Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

### Le service

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis 2014 et qui couvre 55% des besoins à partir d'énergie renouvelable (taux de couverture sur l'exercice 2017).

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Inddigo, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## Le territoire

Au 31 décembre 2019, 6 966 logements, neuf groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, trois gymnases, deux centres de loisirs et l'Hôtel de Ville de Franconville sont alimentés par le réseau de chaleur.

En 2017, une opération d'extension importante du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont, permettant le raccordement d'une résidence de 110 logements, deux groupes scolaires, deux centres de loisirs. Cette extension a été mise en service en 2018. Cette opération s'est achevée en 2019 par le raccordement du lycée et du gymnase Van Gogh.

Sur la commune de Franconville, un programme d'extension a également été réalisé sur l'exercice 2018 permettant le raccordement de l'Hôtel de ville, un gymnase, une maternelle, un groupe scolaire, une résidence de 410 logements et un programme immobilier.

Enfin, un projet d'extension est en cours sur la commune de Sannois pour une réalisation qui s'achèvera sur l'exercice 2020. Le groupe scolaire et le gymnase Gambetta sont d'ores-et-déjà alimentés par le réseau de chaleur au 31 décembre 2019.

### Situation du réseau de chaleur au 31 décembre 2018



Le réseau de chaleur constitue un outil nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, tels que l'utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération ou la maîtrise des coûts pour les ménages. C'est pourquoi, le SICSEF a engagé en 2016 la réalisation d'un schéma directeur visant à développer la solution réseau de chaleur sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisien. Le résultat du schéma directeur a permis d'identifier des secteurs à fort potentiel de développement motivant le syndicat à lancer une étude de faisabilité de création ou d'extension du réseau de chaleur. Cette étude de faisabilité, engagée en 2018, a été finalisée en 2019 et devra se poursuivre par des analyses complémentaires axées principalement sur la faisabilité financière et contractuelle des projets identifiés.

## DONNEES BUDGETAIRES DES EXERCICES ANTERIEURS

Les données concernant l'exercice 2019 portent sur une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

### Les ressources financières

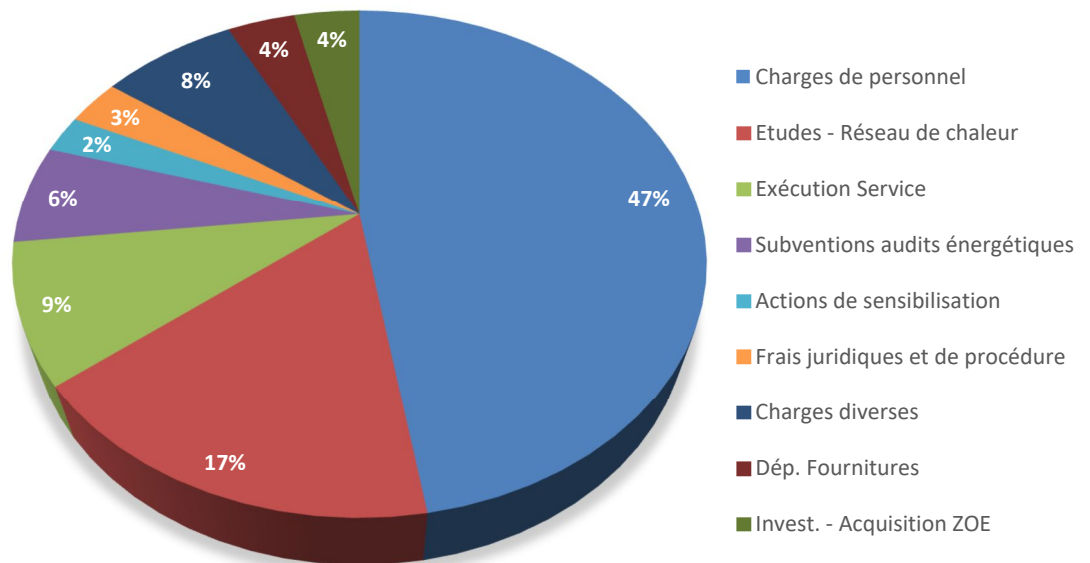
Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

La redevance de contrôle et de fonctionnement, actualisée chaque année, s'est élevée en 2019 à 264 060.90 €.

La redevance de mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est également actualisée chaque année, et s'est élevée à 20 260.30 € en 2019.

### L'analyse des dépenses

La répartition des dépenses moyennes en fonctionnement et en investissement de 2017 à 2019 se présente ainsi :



### Définition des catégories de dépenses courantes :

Charges de personnel :	Rémunération des agents, indemnités des élus et des activités accessoires, charges sociales ;
Exécution du service :	Prestation de suivi et de contrôle des conditions d'exécution du service, frais relatifs à la documentation générale, ...
Actions de sensibilisation :	Prestations relatives aux actions de communication et de sensibilisation menées par le SICSEF
Frais juridiques – procédure :	Prestation de conseil juridique, frais d'actes, d'annonces et d'insertions, ...
Charges diverses :	Charges relatives au fonctionnement du SICSEF : Loyer et charges locatives, taxe foncière, frais d'assurance
Dépenses de Fournitures	Fournitures administratives et informatiques, frais d'affranchissement et de télécommunication.

### Définition des dépenses non courantes

#### Etudes réseau de chaleur

Ces dépenses correspondent au financement du schéma directeur sur les exercices 2017 et 2018, puis de l'étude de faisabilité sur l'exercice 2019.

Il est à noter que le SICSEF a perçu une subvention de la Région Ile-de-France d'un montant de 28 718.75 €.

Une subvention a été attribuée pour la réalisation de l'étude de faisabilité des réseaux de chaleur. Le montant correspondant devrait être perçu par le SICSEF sur l'exercice 2020.

#### Bilan des études réseau de chaleur

##### Schéma directeur des réseaux de chaleur

- |                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| - Coût de l'étude   | 71 325.00 € <sup>TTC</sup> |
| - Subvention perçue | 29 718.75 €                |

##### Etude de faisabilité réseaux de chaleur :

- |                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| - Coût de l'étude     | 76 410.00 € <sup>TTC</sup> |
| - Subvention attendue | 32 000.00 €                |

#### Subvention des audits énergétiques

Le dispositif d'accompagnement des copropriétés raccordées au réseau de chaleur du SICSEF a été créé par délibération du 4 février 2015 et prolongé par délibération du 20 décembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce dispositif a permis de financer les audits énergétiques de 15 copropriétés sur les communes de Sannois, Ermont et Franconville pour un montant total de 55 307.50 € versés, répartis comme suit :

- |                 |             |
|-----------------|-------------|
| - Exercice 2017 | 35 824.50 € |
| - Exercice 2018 | 17 733.50 € |
| - Exercice 2019 | 1 750.50 €  |

#### Dépense d'investissement – Acquisition d'un véhicule électrique RENAULT ZOE

Sur l'exercice 2019 le SICSEF a fait l'acquisition d'un véhicule électrique RENAULT ZOE. Une borne de recharge a également été installée.

Il est à noter que le SICSEF a perçu en contrepartie de cette acquisition le bonus écologique de l'Etat ainsi que le produit de reprise de l'ancien véhicule.

#### Bilan de la dépense d'investissement

##### Dépense

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - Acquisition du véhicule électrique   | 24 050.76 € <sup>TTC</sup> |
| - Installation de la borne de recharge | 8 104.03 € <sup>TTC</sup>  |

##### Recettes

- |                                |            |
|--------------------------------|------------|
| - Bonus écologique             | 6 000 €    |
| - Reprise de l'ancien véhicule | 3 850.76 € |

### Résultat annuel

A l'issue de l'exercice budgétaire 2019, l'excédent prévisionnel, à reporter au budget 2020, est estimé à 702 400 €.

Pour rappel, l'excédent de l'exercice 2018 reporté sur l'exercice 2019 était de 781 342.21 €

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes courantes moyennes constatées sur les derniers exercices et des projets du SICSEF portant notamment sur le développement de la solution réseau de chaleur sur notre territoire ou les actions de sensibilisation auprès des centres de loisirs des trois communes.

Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2020. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2020.

### Dépenses de fonctionnement

#### *Charges de personnel*

Les charges de personnel comprennent les charges sociales, les rémunérations des agents et stagiaires, les indemnités des personnels issus des trois communes mandatés ponctuellement dans le cadre d'activités accessoires aux besoins du SICSEF.

Il est à noter que, conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les indemnités de fonction ne seront plus versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, les subventions attribuées par la Région Ile-de-France pour les opérations d'extension du réseau ainsi que pour les études réalisées sur les réseaux de chaleur seront versées au SICSEF sous réserve de son engagement à embaucher des stagiaires. Sur l'exercice 2020, le SICSEF s'engage donc à embaucher un stagiaire pour une période de deux mois.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2020 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	66 000 €
Indemnisation des stagiaires	1 000 €
Indemnités pour activités accessoires	5 000 €
Cotisations sociales	60 000 €
<b>Total</b>	<b>132 000 €</b>

#### *Exécution du service*

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2020, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent essentiellement aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation ainsi qu'aux frais générés par les abonnements nécessaires au suivi du service en interne.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2020 est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Exécution du service	18 500 €	3 700 €	22 200 €
Abonnements divers - Documentation générale	1 917 €	383 €	2 300 €
<b>Total</b>	<b>20 417 €</b>	<b>4 083 €</b>	<b>24 500 €</b>



### Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2020 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	833 €	167 €	1 000 €
Création et publication d'outils de communication	9 583 €	1 917 €	11 500 €
Programmes de sensibilisation	6 667 €	1 333 €	8 000 €
<b>Total</b>	<b>17 083 €</b>	<b>3 417 €</b>	<b>20 500 €</b>

### Frais juridiques et de procédures

Le SICSEF requiert parfois les services d'une entreprise de conseils, d'informations, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation de marchés peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2020 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Conseil juridique	6 250 €	1 250 €	7 500 €
Autres frais d'actes et de procédures	2 333 €	467 €	2 800 €
<b>Total</b>	<b>8 583 €</b>	<b>1 717 €</b>	<b>10 300 €</b>

### Charges diverses

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2020 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	14 000 €	-	14 000 €
Fournitures	4 583 €	917 €	5 500 €
Frais de télécommunication et affranchissement	6 667 €	1 333 €	8 000 €
Location immobilière	9 500 €	-	9 500 €
Autorisation d'occupation du domaine public	20 000 €		20 000 €
<b>Total</b>	<b>54 750 €</b>	<b>2 250 €</b>	<b>57 000 €</b>

## Dépenses d'investissement

Sur l'exercice 2020, les dépenses en section d'investissement à prévoir sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Renouvellement du matériel informatique et mobilier	3 333 €	667 €	4 000 €
Etudes de développement des réseaux de chaleur	25 000 €	5 000 €	30 000 €
Audit thermique des sous-stations du réseau de chaleur	36 667 €	3 333€	40 000 €
Versement de subvention à SEFIR Transfert des subventions perçues pour les travaux d'extension sur la commune d'Ermont	90 000 €	-	90 000 €
Versement de subvention à SEFIR Transfert des subventions perçues pour les travaux d'extension sur la commune de Sannois	175 000 €	-	175 000 €
<b>Total</b>	<b>330 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>339 000 €</b>

### Etude de développement des réseaux de chaleur

Sur la base des résultats du schéma directeur et de l'étude de faisabilité réalisée sur l'exercice 2019, le SICSEF souhaite approfondir les études de faisabilité financières et contractuelles sur le développement du réseau de chaleur sur les commune de Franconville et d'Ermont.

En parallèle, une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Sannois à moyen ou long terme s'avèrerait nécessaire.

### Optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau de chaleur

Le SICSEF a réalisé sur l'exercice 2019 une étude d'opportunité d'amélioration thermique des 73 sous-stations alimentées par le réseau de chaleur. Il s'agit :

- D'évaluer l'état des sous-stations, en identifiant les sources de déperditions thermiques ;
- De définir des solutions techniques permettant la réduction des déperditions identifiées ;
- De définir les caractéristiques énergétiques, économiques, financières et contractuelles relatives à la mise en œuvre de ces solutions
- D'évaluer l'impact des solutions pour la performance du réseau, le service aux abonnés, les économies d'énergie, les économies annuelles pour le réseau et/ou abonnés ;
- D'établir un plan d'actions détaillé et chiffré priorisant les actions à mettre en place ;

A l'issue de cette étude, le SICSEF évaluera les investissements appropriés à réaliser pour garantir des conditions de fonctionnement énergétiques optimales sur ses installations.

L'audit des sous-stations réalisé sur l'exercice 2019 sera financé sur l'exercice 2020.

### Transfert au délégataire de subventions perçues pour les travaux d'extension du réseau de chaleur

#### Extension sur la commune d'Ermont

- |  |              |
|--|--------------|
| - Montant de subvention attribuée par la Région      | 238 950,00 € |
| - Versement d'un acompte sur l'exercice 2019         | 148 038,47 € |
| - Solde de la subvention attendu sur l'exercice 2020 | 90 911,53 €  |

#### Extension sur la commune de Sannois

- |  |              |
|--|--------------|
| - Montant de subvention attribué par la Région       | 174 194,00 € |
| - Solde de la subvention attendu sur l'exercice 2020 | 174 194,00 € |

## Recettes

### *Redevances versées par le délégataire*

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2020, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 250 000,00 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 20 000,00 €

### *Subventions attribuées par la région*

En 2016, la Région Ile de France a attribué une subvention d'un montant maximum de 239 000 € pour l'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont. Un acompte a été versé par la Région au SICSEF sur l'exercice 2019 et pour un montant de 149 000 €. Le solde de 90 000 € sera versé sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, les études engagées par le SICSEF, portant sur la faisabilité de création et de développement des réseaux de chaleur ainsi que l'optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Région. Au regard des délais de réalisation de ces études, les subventions seront perçues au cours de l'exercice 2020.

Les écritures budgétaires de ces opérations seront donc à prévoir sur le Budget Primitif 2020 :

Recette d'investissement – 1312 « Subventions d'équipement transférables – Région »

- Extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont 90 000.00 €
- Extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois 175 000.00 €
- Etude de faisabilité des réseaux de chaleur 30 000,00 €
- Etude d'optimisation thermique des sous-stations 15 000.00 €

## Écritures d'ordre

Les recettes et dépenses de la section d'investissement entraînent des écritures d'ordre pour l'amortissement des investissements réalisés et la reprise sur amortissement.

*Amortissement des investissements*

Nature	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		<b>167 700 €</b>
Matériel de transport		4 100 €
Frais d'études		15 000 €
Subventions d'équipement		145 000 €
Aménagement immobilier		1 500 €
Mobilier		500 €
Matériel informatique		1 600 €
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>167 700 €</b>	

*Reprise sur amortissement*

Nature	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>	<b>145 000 €</b>	
Subventions d'équipement – Int. Réseaux	145 000 €	
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>145 000 €</b>

Dette

Le budget du SICSEF ne présente aucune dette sur les exercices antérieurs et ne prévoit aucune dette sur l'exercice 2020.

## SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Au regard des éléments présentés dans le cadre de ce rapport, les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 peuvent être résumées ainsi :

Nature	Dépenses (en €TTC)	Recettes (en €TTC)
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>412 000 €</b>	<b>415 000 €</b>
Charges de personnel	132 000 €	
Suivi de l'exécution du service	24 500 €	
Sensibilisation, information et communication	20 500 €	
Frais juridiques et de procédure	10 300 €	
Charges diverses	57 000 €	
Dépenses d'ordre	167 700 €	
Redevances du délégataire		270 000 €
Recettes d'ordre		145 000 €
<b>Section d'investissement</b>	<b>484 000 €</b>	<b>477 700 €</b>
Matériel informatique et mobilier	4 000 €	
Etude de Développement Réseaux de chaleur	30 000 €	
Optimisation thermique des sous-stations	40 000 €	
Versement de la subvention Région au délégataire	265 000 €	
Dépenses d'ordre	145 000 €	
Subventions attribuées par la Région Ile-de-France Extension du réseau de chaleur (Ermont – Sannois)		265 000 €
Subventions attribuées par la Région Ile-de-France Réalisation des études		45 000 €
Recettes d'ordre		167 700 €
<b>Total</b>	<b>896 000 €</b>	<b>892 700 €</b>
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>	<b>3 700 €</b>	
Excédent prévisionnel de l'exercice 2019		702 400 €
<b>Résultat prévisionnel cumulé</b>		<b>698 700 €</b>